

**Discours de Jean-Marie CARRIER**  
**Député permanent aux Affaires sociales et hospitalières**  
**Colloque sur le suicide de la personne âgée**  
**Bertrix – 16 juin 2006**

---

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,

J'aimerais tout d'abord remercier mon collègue Monsieur Daniel LEDENT de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole lors de ce colloque.

Nous l'avons vu tout au long de cette matinée, le quotidien de la personne âgée n'est pas nécessairement agréable tous les jours.

Dans le cadre de mes attributions au sein du Département des Affaires Sociales et Hospitalières (DASH), une de mes principales préoccupations est de développer des initiatives nouvelles envers le troisième âge en vue de lui donner une meilleure qualité de vie.

Tout d'abord via des aides très ponctuelles.

C'est le cas des primes qui sont accordées dans les frais de téléphone et de télévigilance pour les personnes de plus de 70 ans.

Nous proposons aussi Samaritel qui est une assistance téléphonique à domicile. Ce service de télévigilance fonctionne 24h/24 au départ d'un petit émetteur médaillon, d'un bracelet ou d'un clip qui permet de lancer un appel d'aide.

Le service « Voyages 3<sup>e</sup> âge » offre lui toutes les conditions de sécurité et d'encadrement aux personnes pensionnées ou retraitées issues de la province dans le cadre d'un voyage en groupe.

Quant aux associations qui œuvrent en faveur des personnes âgées, elles peuvent recevoir, sous certaines conditions, un subside provincial.

Nous essayons également de développer des aides sur le long terme.

Pour ce faire, des groupes de travail se réunissent fréquemment au sein de mon Département pour tenter de répondre au mieux aux besoins des aînés.

C'est ainsi que des journées d'étude ont été organisées sur le thème de la maltraitance de la personne âgée ou sur l'établissement d'une meilleure communication avec la personne âgée désorientée.

Ces mêmes groupes de travail sont actuellement entrain d'étudier différentes initiatives notamment « L'aide aux aidants » et « Bien vieillir en Province de Luxembourg ».

Ces deux projets s'inscrivent dans la réflexion de Luxembourg 2010.

Le premier projet, « L'aide aux aidants » a pour objectif d'offrir aux personnes proches du sujet âgé la possibilité de recevoir des informations, d'exprimer leurs difficultés et de les partager avec d'autres.

L'idée est de créer, dans chaque arrondissement administratif, un groupe de soutien où un professionnel de terrain ainsi que les aidants (famille, amis ou voisins ayant un contact avec la personne âgée) puissent se réunir.

Le lancement de ce nouveau projet a débuté les 27, 28 et 30 mars derniers avec une première rencontre sur le thème de : « Comment gérer le sentiment d'échec ou d'impuissance face au processus d'invalidation ou de perte d'autonomie du parent âgé ? ». **L'intérêt des aidants a été immédiat et le succès de la démarche aussi. Nous avons pu constater que les aidants ont besoin de discuter et d'échanger à propos de leurs parents âgés. Ce besoin est tel que des séances intermédiaire de discussion en groupe animée par un psychologue ont été ajoutées au programme des rencontres.**

Cette rencontre favorisent l'information, l'échange, la compréhension des difficultés rencontrées et le soutien dont certains aidants ont peut-être besoin pour mieux vivre la relation.

La deuxième rencontre qui est entrain de se dérouler (le 12 juin s'était à Marche, les 20 et 29 juin se sera à Libramont et Arlon) aborde le thème de **« Comment s'adapter à la nouvelle image de mon parent âgé vieillissant ? »**.

Lors de cette deuxième rencontre, nous abordons les difficultés engendrées par l'impact du changement physique et psychologique du parent âgé sur la vie de l'aidant : Comment accepter ce changement ? Quels impacts ces différents changements vont-ils avoir sur la vie de l'aidant ? Comment les gérer ?

Quant au second projet, « Bien vieillir en Province de Luxembourg », il vise à sauvegarder l'autonomie et à favoriser les liens sociaux des personnes âgées en milieu rural.

Le but est de réinsérer les personnes âgées vivant seules et isolées dans la vie sociale et de développer une solidarité entre eux, avec la famille, ou avec le voisinage.

L'idéal serait d'inventer ou réinventer avec ces personnes de nouveaux modes de vie, satisfaisants pour elles car respectueux de leur vie culturelle, affective et environnementale.

Tout à l'heure, nous avons parlé de la maltraitance envers la personne âgée. A ce sujet et en collaboration avec l'ASBL CAPAM de Libin, nous avons aussi édité la brochure « La vieillesse, mieux la comprendre pour mieux la respecter ». Cette brochure, nous sommes entrain de la diffuser le plus largement possible afin de démystifier la problématique de la maltraitance envers les personnes âgées et tenter d'y apporter quelques pistes de réflexion et d'aide.

Et il y a encore d'autres projets. En effet, le Département des Affaires sociales et hospitalières souhaite aussi créer une Commission provinciale des Seniors, un espace spécifique à l'information pour le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge, etc.

Pour en revenir au colloque qui nous occupe aujourd'hui et pour terminer, je dirais qu'une fin de vie, que la qualité d'une fin de vie, est aussi importante que toute une vie.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que cette journée vous apportera les éclaircissements et les réponses que vous attendez.

Jean-Marie CARRIER

Député permanent aux Affaires Sociales et Hospitalières

